

# Agir ensemble contre le harcèlement

Parents

BRISONS LA LOI DU SILENCE

Chaque enfant doit être protégé de toute forme de violence.

Convention relative aux droits de l'enfant Art. 19

*“L'école publique a pour but, dans le respect de la personnalité de chacun : de rendre chaque élève progressivement conscient de son appartenance au monde qui l'entoure, en éveillant en lui le respect d'autrui, la tolérance à la différence, l'esprit de solidarité et de coopération et l'attachement aux objectifs du développement durable.”*

Loi sur l'instruction publique Art. 10 al. e

## le harcèlement c'est...

LA VOLONTÉ DE NUIRE

LA DISPROPORTION DES FORCES

L'INCAPACITÉ DE SE DEFENDRE

LA RÉPÉTITION

## définition du harcèlement

Le harcèlement se définit comme une forme de violence constituée d'actes agressifs intentionnels - caractérisés par la répétition et l'abus systématique de pouvoir - perpétrés par un individu ou un groupe d'individus à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre seule.

Nicole CATHELINE (2015)  
Dan OLWEUS (1999)  
Peter K. SMITH (2002)

## le [cyber] harcèlement

Le cyberharcèlement est une forme de harcèlement exercée via les médias numériques. Le cyberharcèlement n'a de frontière ni dans l'espace ni dans le temps : l'élève est victime où qu'il-elle soit (à l'école comme à la maison), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Chaque élève peut facilement devenir un-e acteur-trice du cyberharcèlement, ce qui démultiplie la diffusion des rumeurs, moqueries, insultes, etc. et la perte de contrôle de son image. En revanche, le cyberharcèlement laisse des traces permettant d'identifier les agresseur-euse-s.

## particularités du harcèlement

- Les agressions (humiliations, insultes, exclusions, dégradations matérielles, rackets, coups, etc.) sont systématiquement dirigées sur une même personne et se répètent sur une longue durée.
- Les agressions visent souvent à l'exclusion d'un groupe.
- Les élèves harceleur-euse-s sont fréquemment des pairs de la classe.
- La victime - placée en position de faiblesse - ne peut se protéger seule. Elle peut penser être responsable du harcèlement.
- Pour les témoins, c'est la loi du silence qui prévaut, ce qui perpétue la situation de harcèlement.
- Les victimes appellent rarement à l'aide en raison d'un sentiment de honte ou de culpabilité.
- Beaucoup d'épisodes - pris individuellement - ne sont pas clairement reconnaissables comme agressions. La proportion de cas où l'adulte identifie le harcèlement est faible.
- Une différence entre la victime et les agresseur-euse-s est souvent à l'origine du harcèlement.
- Un-e élève isolé-e court un risque accru de harcèlement.